

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DDEEES 93 Subvention à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (9e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.200 euros est attribuée à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année située 54, rue Jean-Baptiste Pigalle (9e) (179542 – 2014-07852) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.200 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO